ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

VOSSOT RAPHAEL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 37 rue Maufoux
21200 BEAUNE
428.133.870 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes signées électroniquement le 31 juillet 2026, les associés ont pris acte de la démission, à compter du même jour, de M. Raphaël VOSSOT de ses fonctions de gérant de la Société et ont nommé en remplacement en qualité de cogérants à compter du même jour et sans limitation de durée : M. Sébastien RONDOT demeurant 6 rue Joseph de Pesquidoux à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) et M. Joanny GROSPERRIN demeurant 16 rue d'Amont à AUXANT (21360).
RCS DIJON.

AL26023827

LEGI Société d'avocats CONSEILS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

BODEV
SARL au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE
498 261 684 RCS DIJON

DUA du 30/07/2026 il résulte que le mandat de la société EXCO SOCODEC, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de nouveau Commissaire aux Comptes.
Pour avis, La Gérance

AL26023839

// GÉRANCE

ELKE MODE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social: 4 Rue des Odebert
89200 AVALLON
104718 101 RCS AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte notarié passé devant Me Lucie LAVOILLOTTE, notaire à BEAUNE (21), le 24/07/2026, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 29/07/2026, dossier 2026 00031488 référence 2104P01 2026 N 01980, Madame Elke, Maria, TABILLION demeurant à SAINTE MAGNANCE (YONNE), 3 Rue Pierre Martin, née à FRANKENHOLZ (Allemagne) le 13 juin 1962, de nationalité allemande , A CEDE à la Société ELKE MODE, société par actions simplifiée, au capital de 2 000 euros, ayant son siège à AVALLON (89) 4 Rue des Odebert , immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le numéro SIREN 104718 101, représentée par Mesdames Céline CHABAUD née MUTTER et Madame Elke TABILLION , un fonds de commerce d'achat et vente au détail de vêtements de prêt à porter, lingerie hommes, femmes, enfants et accessoires connu sous le nom ELKE MODE situé et exploité à FONTAINE LES DIJON (Coté d'Or) 9001 Route d'Ahuy pour l'établissement secondaire, moyennant un prix de 30 000 euros, soit d'éléments incorporels 30 000 euros.
La jouissance du fonds a été fixé au 1/08/2026 et la propriété de fonds a été fixée au 24/07/2026. L'acquéreur fera une inscription complémentaire au RCS de DIJON (Cote d'Or) .
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales en l'étude de Me LAVOILLOTTE – 4 Rue du Faubourg Saint Jacques – 21200 BEAUNE.
Pour avis

AL26023841

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS DE PUBLICITE

Par arrêté préfectoral n° 2026-27 du 10 juillet 2026, le Préfet de la Côte-d'Or a :
- autorisé l'utilisation des eaux du captage de la source « La Tuère » pour la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine,
- autorisé le traitement de l'eau avant sa mise en distribution,
- déclaré d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines ainsi que l'instauration des périmètres de protection autour du captage exploité par la commune d'Avot.
Conformément aux dispositions de cet arrêté, un extrait de celui-ci est affiché en mairie d'Avot pendant une durée de deux mois à compter du 03/08/2026.
L'arrêté est consultable en mairie d'Avot, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

AL26023867

// DIVERS

Société Coopérative Agricole
à capital variable
Les Coteaux Bourguignons
15 rue des Blés
21700 NUITS ST GEORGES
agréée sous le n° 14034
RCS Dijon n°314 991 084

CONVOCATION ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 03 Septembre 2026 à 09 h 30 à :
La Ferme de Rolle – Hameau de Rolle – 21220 TERNANT
pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, information sur la fixation des prix
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget de formation
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL26023785

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, route nationale, CRPCEN 21108, le 5 août 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Laurent Claude GUTFRIND, serveur, et Madame Nathalie Josiane Mercédès BRISVILLE, secrétaire médicale, demeurant ensemble à ARC-SUR-TILLE (21560) 9 rue de la Mairie.
Nés tous à DIJON (21000), le 27 janvier 1968 pour Monsieur et le 30 octobre 1969 pour Madame.
Mariés à la mairie de ARC-SUR-TILLE (21560) le 15 juillet 1995 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, Régime non modifié depuis.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023852

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SCI LE GALOP
SCI au capital de 100 €
Siège social : 45 rue Guillaume Tell
21000 DIJON
894 605 518 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 22/07/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 22/07/2026, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Jean-Marie SCHMITT demeurant 757 B Rue de Montagny, 71500 LOUHANS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 757 B Rue de Montagny 71500 LOUHANS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL26023877

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 28/07/2026 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société civile immobilière
DENOMINATION : CLJ IMMO
CAPITAL : 1.000 Euros divisés en 100 parts sociales de 10 Euros chacune
SIEGE SOCIAL : 9 Impasse du Pré Tiercelin 21250 TICHEY
OBJET :
Cette société a pour objet :
- la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,
- l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,
- la construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,
- la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,
- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux,
- l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société,
- toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie d'hypothèque pour autrui, ainsi que l'aliénation à titre onéreux des immeubles ou biens et droits devenus inutiles à la société ou dont la détention pourrait nuire à terme à l'intérêt social, ou en vue de remplacer l'immeuble détenu, par un autre, ayant une meilleure rentabilité ou dont les travaux de rénovation seront moins onéreux par la société,
- la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés des biens sociaux, et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre nationale des entreprises
CESSION DE PARTS : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales à l'exception de celles qui seraient visées à l'alinéa qui suit, sont soumises à l'agrément de la société. Toutefois interviennent librement les opérations entre associés
GERANCE : Hugo COULANJON - 9 Impasse du Pré Tiercelin 21250 TICHEY et Mathéo COULANJON - 15 rue des Traversins 39380 OUNANS
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

AL26023836

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/08/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BOOMA
Objet social : Commerce de détail de tous articles de décoration, d'ameublement, d'arts de la table et d'équipement de la maison, point relais colis
Siège social :16 rue des Cours 21610 Bourberain.
Capital : 10 000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme VALICHON Lydie, demeurant 7 rue Principale 67270 Kienheim
Directeurs Généraux : Mme PERRIN Julie, demeurant 1 rue des Peupliers 67000 Strasbourg
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Il en est de même pour la mutation des titres, que ce soit à titre gratuit ou onéreux ainsi qu'en cas de liquidation de communauté légale ou conventionnelle de biens ayant existé entre un associé et son conjoint.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26023845

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

GAEC MARCONNET
Groupement agricole d'exploitation en commun
Capital de 360 000 euros
Siège social :
1, impasse de Champfournier
58170 CHIDDES
829 217 629 RCS NEVERS

La collectivité des membres associés du GAEC MARCONNET réunis en AGE le 30/06/2026, a décidé la réduction de capital social de 120000 €, par rachat et annulation de parts, pour le porter de 360000 € à 240000 €; le retrait de Paul MARCONNET et la démission de ses fonctions de gérant. Effet au 01-07-2026. Les articles 5, 6 et 7 sont modifiés en conséquence. Modifications faites au RCS de NEVERS. POUR AVIS.
La gérance.

AL26023874

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la « SCP MARTIN & MARIE », titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 29 juillet 2026, enregistré au SPFE DE LA NIEVRE, le 4 août 2026, Dossier 2026 00013267, référence 5804P01 2026 N 00409, a été cédé un fonds de commerce par :
La scté dénommée AU DE A COUDRE EURL, dt le siège est à NEVERS (58000) 2 B rue Jean Desveaux, identifiée au SIREN sous le n°451 382 634 et immatriculée au RCS de NEVERS.
A Mme Océane Liliane Sylviane TZARICK, dt à GARCHIZY (58600) 120 rue Nungesser et Coli,
Le fonds de commerce de mercerie, bonneterie, ouvrages fantaisie, travaux divers à façons, retouches, broderies, couture, formation et vente de matériel ayant un lien avec l'activité exploité à NEVERS (Nièvre), 2bis, rue Jean Desveaux, lui appartenant, ayant pour enseigne «AU DE A COUDRE», ce fonds comprenant :
- Des éléments incorporels pour 17 000,00 EUR
- Des éléments corporels pour 3 000,00 EUR.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de VINGT MILLE EUROS (20 000,00 EUR), payé comptant.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL26023853

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 3 juillet 2026 sous le n° AL26023395 concernant la dissolution de la société SCI LA FONTAINE DES MOUTOTS au capital de 47.564,09 euros identifiée au SIREN SOUS LE N° 388608234 et immatriculée au RCS de NEVERS.
Il a lieu de lire : Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28/2/2026 au lieu du 13/3/2026.
Le reste sans changement.
Le liquidateur.

AL26023858

// CONSTITUTION

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 7 août 2026, il a été constitué une société régie par les dispositions des articles L.324-1 et suivants du Code Rural, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme sociale : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL ELEVAGE DES FONTAINES NOIRES
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS
Siège social : 22 route des Fontaines Noires - 58340 CERCY LA TOUR
Capital social : 10.000 € au moyen d'apports en numéraire
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural, et toutes opérations annexes ou accessoires en découlant
Gérants : Monsieur Xavier MAUROY et Madame Lucile MAUROY, et Madame Rose MAUROY et Monsieur Florent NISEN demeurant ensemble à CERCY LA TOUR (58340), 22 route des Fontaines Noires
Cession de parts : soumise à l'agrément de l'AGE des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour insertion unique
La gérance

AL26023871

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DE GOUZILLON
SC au capital de 945 420,89 euros
28 rue de Lavau, 89170 Saint - Fargeau
328 676 945 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18/04/2026, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 18/04/2026 :
Mme LESIRE Anne demeurant 28 rue de Lavau, 89170 Saint - Fargeau en remplacement de M LESIRE Claude pour cause de démission.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL26023840

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE SARRY
Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-311 du 03 août 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, porté par la SASU CPENR Soleil d'Antonnay(-Groupe AboEnergy), d'une emprise de 26,4 ha au sol et d'une puissance de 20 MWc, sur le territoire de la commune de SARRY.
Cette enquête se déroule en mairie de SARRY, siège de l'enquête, pendant 34 jours consécutifs, du jeudi 03 septembre 2026 (14 h) au mardi 06 octobre 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude préalable agricole, une étude d'impact environnemental, une étude agro-pédologique, l'avis de l'Autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, présentées par la SASU CPENR Soleil d'Antonnay (Groupe AboEnergy). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Madame Catherine SEMBLAT recevra, en personne, au sein de la mairie de SARRY, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- jeudi 03 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- mardi 15 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- jeudi 24 septembre2026 de 14 hà 17 h
- mardi 06 octobre de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-sarry@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Madame Catherine SEMBLAT, commissaire enquêtrice, à la mairie de SARRY.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque /Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en Préfecture, en mairie de SARRY, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Monsieur Pierre PERRIN, Chef de projets EnR pour le Groupe AboEnergy
1, Rue de la Soufflerie - 31500 TOULOUSE
Email : pierre.perrin@aboenergy.com

AL26023768

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VENOUSE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2026-311 du 03 août 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte, relative à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, porté par la SAS Urba 578 (Groupe URBASOLAR), d'une emprise de 5,4 ha au sol et d'une puissance de 3,491 MWc, sur le territoire de la commune de VENOUSE.
Cette enquête se déroulera en mairie de VENOUSE, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 04 septembre 2026 (9 h) au lundi 05 octobre 2026 (17 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, contenant notamment une étude d'impact environnemental et l'absence d'avis de l'Autorité environnementale, présentées par la SAS Urba 578 (Groupe URBASOLAR). Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL est désigné commissaire enquêteur titulaire et Madame Catherine SEMBLAT est désignée commissaire enquêtrice suppléante pour diligenter l'enquête.
Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL recevra, en personne, au sein de la mairie de VENOUSE, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- vendredi 04 septembre 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 14 septembre 2026 de 14 h à 17 h
- samedi 19 septembre 2026 de 09 h à 12 h
- lundi 05 octobre 2026 de 14 h à 17 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- par inscription sur le registre d'enquête accessible en mairie ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-venouse@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
- par courrier à l'attention de Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, commissaire enquêteur, à la mairie de VENOUSE.
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État : www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque /Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie de VENOUSE, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Pauline LUQUETTE, Cheffe de projets EnR pour le Groupe URBASOLAR
75, allée Wilhelm ROENTGEN - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 2
Email : luquette.pauline@urbasolar.com

AL26023770

Suivez-nos publications sur Instagram



ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris du 11/05/2026 arrêtant le plan de cession de la SAS EURODIF 2-14 rue de la Draperie 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement, textiles), RCS PARIS 408.772.101, au profit de la société AA INVESTEMENTS (HK) LIMITED.

AL26023861

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris du 11/05/2026 prononçant la conversion de la procédure en liquidation judiciaire après cession au profit de la SAS EURODIF 2-14 rue de la Draperie 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement, textiles). RCS PARIS 408.772.101. Liquidateurs judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia Ruth 55 rue de Lyon 75012 Paris. Maintient, Administrateurs judiciaires : la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris et la SELARL BCM en la personne de Me Eric Bauland 9 rue de Grenelle 75007 Paris.

AL26023868

AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
A APPOIGNY (89380) : BK6 01ha 17a 09ca, BP12 35a 42ca, BV230 21a 18ca, BY208 07a 28ca, BZ483 06a 80ca, CM58 06a 87ca, CM59 15a 35ca, CM78 52a 03ca, CM84 02a 75ca, CM109 70ca, CP28 05a 33ca, CP29 05a 52ca. Moyennant le prix principal de 4 400.00€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.
Pour avis.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL26023842

AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
A SEIGNELAY (89250) : A3 16a 56ca. A ORMOY (89400) : C347 07a 13ca, D1 12a 50ca. A GURGY (89250) : AB178 18a 80ca. A PERRIGNY (89000) : AB395 16a 82ca, AE38 14a 97ca. Moyennant le prix principal de 925€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.
Pour avis.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL26023843

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté **(département 89)** se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
AUXERRE – terres en appellation AOC - 53 a 62 ca - 'DESSUS VAUTRIN' : A - 0712 - 'VAUTRIN' : A - 0770 – zonage: zone A du PLU.
COULANGES LA VINEUSE – bois taillis et terre - 25 a 22 ca - 'REVERS DE VAROUX' : ZM - 0516 - 'REVERS DU GROIS' : ZM - 0224 – zonage: RNU.
ESCAMPS – bois taillis, terres occupées - 4 ha 53 a 23 ca - 'LES GRANDS COTATS' : E - 1061 - 'LE THEAU' : YB – 0076 - 0089 - 'LES CHALAMBOURG' : ZY – 0020 – zonage: zones A et N du PLU.
MALAY LE PETIT – terre - 27 a 10 ca - 'LA VALLEE GUILLAUME' : AH – 0187 – zonage: zone A du PLU.
SAINT MARTIN DU TERTRE – bois taillis, landes, terres - 6 ha 31 a 77 ca - 'LES CAVES' : A - 0281 - 'LES FOURNEAUX' : E – 0027 – 0028 – 0033 – 0043 – ZE – 0008 – ZK - 0079 - 'LA COTE ENVERSE' : ZE – 0108 – 0109 – 0110 – 0111 – 0116 – 0117 - 0130 - 'LES GRENIERS' : ZK - 0015 - 'VERS LA CAVE' : ZK – 0037 – zonage: zones A et N du PLU.
TANNERRE EN PUISAYE - Vente d'une exploitation laitière (850 000 L) avec bâtiments d'habitation et d'exploitation avec reprise du matériels, stocks, cheptel et DPB, sur une surface totale de 147 ha 57 a 23 ca en polyculture – les biens sont indissociables. Zonage: zone A du PLU
- **1 ha 96 a 95 ca** - 'SOUCHON' : B – 0096 – 1078 – 1080 - 1084 - 'CHAMPS D USAGES' : B – 0110 – 1123 - 1125 - 'CHAMPS DEVANT' : B – 1127 - 1129
- **29 ha 62 a 33 ca** - 'L ETANG DU BAS' : B – 0072 - 0073 - 'CHAMPS DE L ETANG' : B – 0196 – 0197 - 0198 - 'LES SALINERIES' : B – 0933 - 0977 - 'CHAMPS BUISSON' : B - 0082 - 'LA ROLINERIE' : B – 0178 - 0180 - 'SOUCHON' : B - 0093 - 'CHAMP DE RONSIN' : B - 0175 - 'CHAMPS DEVANT' : B – 1085 - 1130 - 'LA PETITE PATURE' : B - 0077 - 'CHAMP DES SALINERIES' : B - 0299 - 'LES GUCHES A CHEVRES' : B – 0487 - 0489 - 'CHAMP DU CORMIER' : B - 0079 - 'LE MAUVAIS PAS' : B - 0037 - 'CHAMPS DE JEANTY' : B – 0115 - 0116
- **2 ha 25 a 00 ca** - 'CHAMP DU BOIS' : B - 0078
- **32 ha 66 a 95 ca** - 'LES DIX ARPENTS' : B – 0161 – 0162 – 0168 – 0169 – 0170 – 0936 – 0937 - 0940 - 'CHAMP DE PAUTOT' : B - 0172 - 'LES CINQ ARPENTS' : B - 0160 - 'LES GROIS' : B - 0502 - 'LE GACSON' : B - 0159 - 'CHAMPS FROMENT' : C - 0120 - 'CHAMPS DU VERGER' : C – 0124 - 0125 - 'LA CHAUME DES BOIS' : C - 0126 - 'LA BOULASSIERE' : C - 0127 - 'BAS DES CHAMPS FROMENT' : C – 0118 - 0119
- **31 ha 97 a 78 ca** - 'CHAMP DES SOUCHES' : B – 0291 – 0292 - 0293 - 'LES GRILLIS' : B – 0350 – 0351 – 0352 - 0353 - 'PETITS CHAMPS LORNET' : B - 0504 - 'CHAMPS DE LA MONTAGNE' : B – 0360 - 0361 - 'LE POIRIER VERT' : B - 0354 - 'L ESCARBILLOTTERIE' : B – 0346 – 0347 - 0348 - 'LES CHAMPS DE LALIZIER' : B - 0349 - 'CHAMP DE DAVID' : C - 0131 - 'FOUILLE ROUGE' : C – 0245 - 0246
- **2 ha 18 a 85 ca** -'LE DEROMPIS' : C - 0130
- **15 a 00 ca** - 'CHAMPS DEVANT' : B - 1086
- **1 ha 26 a 60 ca** - 'CHAMPS DES CROSIERS' : C – 0149 - 0150 - 'CHAMP DE LA VIGNE' : C - 0146 - 'CHAMPS DU VERGER' : C - 0313
- **15 a 31 ca** - 'SOUCHON' : B – 1079 – 1082 - 1083
- **31 ha 37 a 46 ca** - 'CHAMP DE LA LOGE' : B - 0101 - 'LES SALINERIES' : B – 0141 – 0142 – 0143 – 0144 – 0145 – 0146 – 0147 – 0148 – 0150 – 0927 – 0929 - 1077 - 'LA PAILLOTTERIE' : B - 1013 - 'LA CHAUME' : B – 0098 - 0099 - 'CHAMP DERRIERE' : B - 0100 - 'LES CHAUMES BRULEES' : B - 0106 - 'LES GRANDS CHAMPS DE TANNE' : B – 0130 – 0131 - 0140 - 'CHAMPS D USAGES' : B – 0108 – 1124 - 1126 - 'SOUCHON' : B - 1081 - 'CHAMPS DEVANT' : B - 1128
- **13 ha 95 a 00 ca** - 'LES DIX QUARTIERS' : C – 0162 - 0163 - 'CHAMP DE LA CROIX' : C - 0164 - 'CHAMPS DES POIRIERS' : C – 0091 - 0092 - 'CHAMP DES BOIS' : C - 0128 - 'CHAMPS DES CROSIERS' : C – 0148 - 0151 - 'LE BUISSON' : D - 0237

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 31/08/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023873

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 22 mars 2019,
Monsieur Pierre Marcel ROUSSEAU, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330) 2 rue de la Falaise.
Né à CEZY (89410), le 25 novembre 1928.
Veuf de Madame Marguerite Julia Fernande TREUTENAERE et non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à JOIGNY (89300) (FRANCE), le 26 juin 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 3 août 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me Véronique LE DANTEC, Notaire à ST JULIEN DU SAULT (89330) 12 Faubourg de la Croix, référence CRPCEN : 89062, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023844

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe daté du 12 janvier 2024, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 29 juillet 2026.
Madame Christine KUJAWA, retraitée, demeurant à Sens (89100), 29 rue des Célestins.
Née à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 22 février 1962.
Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Germigny-sur-Loire (58320), le 4 novembre 2025.
A institué pour ses légataires universelles :
1 - Madame Michelle Jeannine KUJAWA, retraitée, demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 7 rue des Charmes.
Née à Verlin (89330), le 19 août 1946.
Veuve de Monsieur Christian Charles Léon MAINY.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
2 - Madame Pascale KUJAWA, assistante maternelle, épouse de Monsieur Jean-François Claude DEMAN, demeurant à Germigny-sur-Loire (58320), 17 rue de la Chaume.
Née à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 25 mars 1964. Mariée à Cours-les-Barres (18320), le 17 août 2002 sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage préalable.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament, a été reçue par le Tribunal de Sens, le 31 juillet 2026.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal Judiciaire, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire, 28 avenue Georges Pompidou, 89100 Sens**, Notaire chargé du règlement de la succession de Madame Christine KUJAWA.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL26023870

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA «DES PIVINS»

Société en cours de liquidation
Capital social : 6 000 €
Siège social :
3 chemin des Chobards - Vaugenets
89410 BEON
RCS SENS 840 932 784

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2026, la collectivité des associés de la société SCEA «DES PIVINS» a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2026 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Didier SASSIAT, demeurant 3 chemin des Chobards – Vaugenets – 89410 BEON, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à BEON (89410), 3 chemin des Chobards – Vaugenets, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL26023863

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUTOMATISME - CLIMATISATION CHAUD ET FROID

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 24 Rue Alfred Grenet
89510 VERON
Siège de liquidation :
24 Rue Alfred Grenet
89510 VERON
483 094 686 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/07/2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Hervé VILAR, demeurant 24 Rue Alfred Grenet 89510 VERON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 24 Rue Alfred Grenet 89510 VERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023848

CLÔTURE DE LIQUIDATION

11 Rue NICOLAS CARISTIE

SCI au capital social de 1 200 Euros
Siège social : 11 rue Nicolas CARISTIE
89200 AVALLON
Siège de liquidation :
11 rue Nicolas CARISTIE
89200 AVALLON
794 828 699 RCS AUXERRE

Le 20 Juillet 2026 l'assemblé générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter de cette date.
La société sera radiée au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL26023855

Regardez-nous sur YouTube

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL